

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Nathalie Fontanet, Pierre Weiss, Benoît Genecand, Serge Hiltpold, Bénédicte Montant, Beatriz de Candolle, Antoine Barde, Raymond Wicky, Jacques Béné, Simone de Montmollin, Pierre Conne, Anne Marie von Arx-Vernon, Bertrand Buchs, Jean-Marie Voumard, Jean-Marc Guinchard, Stéphane Florey, Jean-Luc Forni, Michel Ducret, Bernhard Riedweg, Christina Meissner, Frédéric Hohl, Daniel Zaugg, Pierre Ronget, Patrick Lussi, Jean-François Girardet, Thomas Bläsi, Christian Flury, André Python, Jean Sanchez, Pascal Spuhler, Francisco Valentin, Thierry Cerutti, Sandra Golay

Date de dépôt : 10 novembre 2014

Proposition de résolution

Sécurité et tradition : non à la dissolution du Bataillon de carabiniers 14, fleuron genevois de l'armée suisse

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu'une vaste réforme de l'armée, dénommée « Développement de l'armée » (DEVA), est en cours ;
- que l'une des dimensions principales de la réforme consiste à fixer l'effectif réglementaire à 100 000 militaires, contre près du double aujourd'hui ;
- que, selon le Conseil fédéral, 72 bataillons et groupes doivent être dissous pour atteindre cet objectif, dont 20 formations actives ;
- qu'il est prévu notamment que le Bataillon de carabiniers 14, dernier corps de troupe genevois, soit dissous ;
- que ce bataillon, par son histoire notamment – ses origines remontent au Général Guillaume-Henri Dufour –, revêt une importance considérable pour Genève ;

- que le Conseil fédéral a transmis Message et projets d'actes à l'Assemblée fédérale le 3 septembre 2014,

invite le Conseil d'Etat

à tout mettre en œuvre auprès des autorités fédérales pour obtenir le maintien du Bataillon de carabiniers 14.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de « développement » de l'armée entre dans la dernière phase du processus législatif fédéral : le Conseil fédéral a transmis plusieurs propositions de modifications législatives au Parlement début septembre.

A ce stade, il apparaît que Genève devrait être particulièrement touché par la réforme. Certes, le canton soutient logiquement certains aspects relatifs au stationnement des troupes, qui correspondent à ses attentes notamment s'agissant du site de la caserne des Vernets et des trois autres sites genevois existants (Epeisses, Meyrin-Mategnin et Aire-la-Ville).

Il est prévu également que le Bataillon de carabiniers 14 (« bat car 14 ») et la Brigade d'infanterie 2 soient dissous à l'entrée en vigueur de la réforme DEVA, le premier janvier 2017, selon les propositions du gouvernement. Contrairement à d'autres bataillons romands, le bataillon 14 ne serait pas conservé par un transfert à la Région territoriale 1.

Or, ce bataillon est le dernier corps de troupe genevois. Son importance est indéniable, tant pour des raisons historiques, d'une part, qu'en termes de sécurité, d'autre part.

En effet, c'est le Général Guillaume-Henri Dufour, alors Colonel, qui a fondé la Société militaire des carabiniers genevois en 1824, avant que ne soit créé la même année son équivalent sur le plan confédéral. Le Bataillon de carabiniers 14, qui en est en quelque sorte l'émanation, est issu de la Compagnie de carabiniers 72. Cette compagnie participe à l'ensemble des manifestations patriotiques à Genève. Elle fournit par ailleurs les hommes du détachement d'honneur de la bannière cantonale. En d'autres termes, le « bat car 14 » est l'héritier d'une longue tradition patriotique genevoise et fait dès lors partie, de manière particulièrement active aujourd'hui encore, du patrimoine culturel militaire.

Le rôle du bataillon ne se conjugue donc pas seulement au passé : refondé en 2010, le bataillon de carabiniers est le seul corps de troupe d'infanterie genevois. Il est en mesure de fournir des prestations de base dans le domaine de la défense, mais aussi de mener à bien des opérations de sûreté sectorielles. Genève est en effet un élément clé de notre système de défense nationale, ne serait-ce qu'en raison notamment de sa situation géographique, de sa vocation internationale, de sa place financière et de ses infrastructures.

Or, assurer la sécurité au sol aux abords de l'aéroport constitue l'une des principales missions que le « bat car 14 » pourrait se voir confier.

Il serait par conséquent regrettable que Genève, qui depuis plus de dix ans ne compte parmi plus aucun officier général en activité, se voie ainsi dessaisi de l'un des plus prestigieux corps de troupe. Cette perte du dernier corps genevois constituerait un signal négatif d'autant plus surprenant que les autorités fédérales semblent conscientes de l'importance du Bataillon de carabiniers 14, bientôt bicentenaire, et de son héritage, comme en atteste la présentation convaincante figurant sur le site des forces terrestres¹.

Compte tenu du débat parlementaire qui s'ouvre cet automne, il est nécessaire d'agir vite. Le Conseil d'Etat genevois doit pouvoir compter sur l'appui du Grand Conseil pour mettre tout en œuvre auprès des autorités fédérales afin d'obtenir le maintien du Bataillon de carabiniers 14.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de résolution.

¹ Voir en effet http://www.he.admin.ch/internet/heer/fr/home/verbaende/infbr2/articulation/bat_car_14/tradition.html.